

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME MÉLANIE BRULHART, DÉPUTÉE (GROUPE SOCIALISTE), INTITULÉE "CLASSES DE PRÉ-PRÉAPPRENTISSAGE « PRÉPPA » POUR RÉFUGIÉS, QUEL BILAN ? (N°2996)

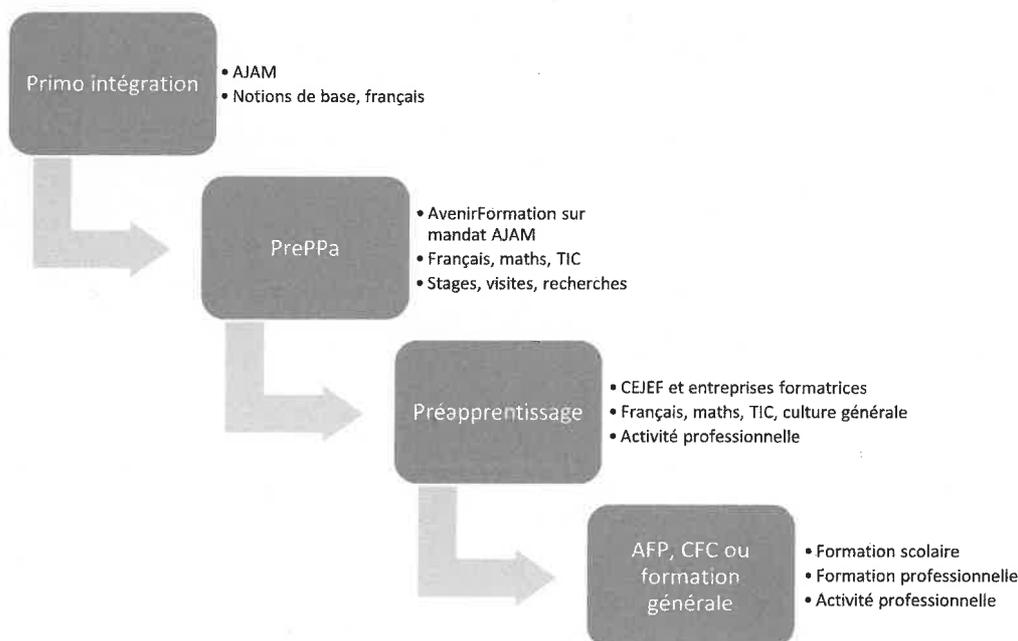
Le Conseil fédéral a adopté en 2015 un programme pilote de quatre ans (2018 à 2021) visant à améliorer durablement l'intégration dans la formation et le marché du travail des réfugié-e-s destiné-e-s à s'installer en Suisse (permis B et F). Il entendait ainsi réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide sociale, en collaboration avec les cantons et les organisations de la formation professionnelle.

En 2016, l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM), en accord avec le Service de la formation (SFO), la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (divart), le Service de la population (SPOP) et le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire (COS) a initié un projet visant à préparer les jeunes migrant-e-s admis-es au titre de réfugié-e-s statutaires ou admis provisoirement (permis B ou F) de suivre une filière adaptée de préapprentissage. Pour les jeunes issu-e-s de l'asile, un important rattrapage scolaire est en effet nécessaire pour accéder à notre système de formation dual.

En septembre 2016, AvenirFormation a été mandaté pour mettre sur pied cette filière, intitulée « PréPPa », dont l'objectif général est de permettre aux jeunes migrant-e-s d'entrer dans la classe de préapprentissage. Il s'agit notamment :

- de disposer au minimum d'un niveau de français B1 en oral et A2 en écrit ;
- d'être capable de respecter les horaires et d'adopter un comportement respectueux envers les formateur-trice-s, les autres participant-e-s et l'environnement (matériel, locaux) ;
- d'adhérer au projet de formation et de reconnaître l'importance de celui-ci pour soi-même et pour son entourage.

Les modules du PréPPa s'intègrent dans une vision globale de l'intégration et constitue une étape importante de préparation avant l'entrée dans le système dual. La filière complète se présente ainsi :



Le projet PréPPa est financé par l'AJAM, via les forfaits versés par la Confédération. La compétence organisationnelle et financière appartient au mandant, soit l'AJAM. Le Gouvernement jurassien, en tant qu'autorité de tutelle de l'AJAM, suit de près l'évolution du projet. Il a notamment pu constater

la qualité et la renommée du programme lors de la visite de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga en mars dernier.

Le Gouvernement répond aux questions de la manière suivante :

1. Le Gouvernement peut-il rappeler quels sont les critères d'admission à cette classe ?

La formation est ouverte aux personnes entre 15 et 26 ans, au bénéfice d'un permis F ou B, et disposant d'un niveau de français A1. Les personnes susceptibles d'être renvoyées ne sont pas admises. Le processus d'inscription est dirigé et géré par le mandant, soit l'AJAM, qui transmet les inscriptions à AvenirFormation. Un test d'évaluation (essentiellement de français) est réalisé à l'entrée et ses résultats transmis à l'AJAM, qui est compétente pour l'admission définitive.

2. Quelle appréciation le Gouvernement porte-t-il sur la classe PréPPa depuis son ouverture (objectifs de départ résultats obtenus, facteurs de succès) ?

Le Gouvernement jurassien a pris connaissance des résultats ci-dessous (voir question 3) avec satisfaction. Il considère ceux-ci comme très bons, sachant qu'ils ont été obtenus, pour la première session, sur une période de formation de six mois. Ces résultats permettent d'entrevoir une issue positive au processus de formation pour la plupart de ces jeunes. Le Gouvernement continuera d'être attentif aux indicateurs de réussite du projet et encourage l'AJAM et AvenirFormation à mettre en place les mesures correctives susceptibles de préparer au mieux les candidat-e-s à l'entrée en formation professionnelle.

3. Plus particulièrement, combien de jeunes ont intégré la classe PréPPa et partant, combien ont pu poursuivre ou poursuivent actuellement un projet professionnel (études, places d'apprentissage) ?

Lors de la première session du PréPPa (janvier à juillet 2017), 52 participant-e-s ont débuté les cours. Les résultats ont été les suivants :

- 1 participant a abandonné en cours de formation (passage à une formation supérieure) ;
- 17 participant-e-s ont obtenu une place de préapprentissage ;
- 16 participant-e-s (des modules débutant-e-s) ont recommencé une session de PréPPa ;
- 17 participant-e-s ont choisi une autre voie.

Sur les 17 participant-e-s qui ont trouvé une place de préapprentissage :

- 3 participant-e-s ont abandonné le préapprentissage en cours de formation ;
- 14 participant-e-s sont toujours en formation ;

sur ces 14 participant-e-s :

- 5 participant-e-s ont déjà obtenu un contrat d'apprentissage ;
- 7 participant-e-s sont en recherche d'un contrat d'apprentissage ;
- 2 participant-e-s ont un autre projet que l'apprentissage.

Actuellement, 40 participant-e-s ont débuté les cours de la deuxième session (septembre 2017 à mai 2018). Les résultats sont les suivants :

- 2 participant-e-s ont abandonné en cours de formation (une grossesse, une exclusion) ;
- 1 participant a déjà obtenu une place de préapprentissage.

4. Par ailleurs, quelle place est donnée aux stages en entreprise durant cette année PréPPa et plus généralement, comment se passe la collaboration avec les entreprises régionales ?

La structure des cours du PréPPa comprend une branche intitulée « Préparation au projet professionnel » qui compte 6 périodes mensuelles d'enseignement (2 périodes de préparation, 2 périodes de visite communes, 2 périodes de débriefing), ainsi qu'un jour par semaine entièrement dédié à l'accomplissement de stages. Ceux-ci peuvent être convenus et organisés par

AvenirFormation, par le répondant de l'AJAM ou par le/la participant-e lui-même/elle-même. Il est systématiquement intégré dans le dossier de formation de celui-ci/celle-ci.

Lors de la session précédente, plus de 80 stages ont été accomplis. La session actuelle compte déjà près de 60 stages effectués. La durée de ceux-ci varie de un à quelques jours.

La collaboration avec les entreprises qui acceptent de prendre des stagiaires est excellente. Le Gouvernement jurassien entend encourager les collectivités publiques et les grandes entreprises à s'engager plus fortement dans ce type de démarche.

5. Enfin, le Gouvernement envisage-t-il des mesures d'amélioration ou un renforcement de cette structure afin d'augmenter les perspectives de formation/d'emploi pour un nombre croissant de jeunes migrants ?

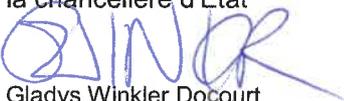
Selon les services de la Confédération, les effets des nouvelles structures et réglementations en matière d'asile devraient faire diminuer de moitié environ le nombre d'arrivées dans le Jura. En contrepartie, les personnes qui viendront s'y installer auront de grandes chances d'y rester, raison pour laquelle les forfaits de la Confédération vont augmenter de façon notable (de 6'000 francs à 18'000 francs). Les exigences en matière d'intégration vont aussi augmenter dans la même proportion. La Confédération veut que 70% des jeunes migrant-e-s entrent en formation professionnelle au plus tard cinq ans après leur arrivée.

Comme indiqué ci-dessus, tout ce qui est antérieur au préapprentissage relève de la compétence et du financement de l'AJAM, via les forfaits fédéraux.

Delémont, le 15 mai 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat


Gladys Winkler Docourt